



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 11/07/2022

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 10

Mesdames BACHELET Nathalie, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.

Messieurs NEVERS Eric, CROISIER Eric, NOTTIN Jean-Pierre, CHERVIER Daniel, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés :

Excusés : Procurations : Votants : 10

Secrétaire de séance : Bruno Sabot

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 40.

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

1. **Compte rendu des réunion plui**
2. **Transport scolaire**
3. **Parking Mairie**
4. **Inauguration Mairie**
5. **Nom de l'open bar**
6. **Devenir de la bibliothèque**
7. **Révision des loyers et charges**

1. **Compte rendu des réunion plui**

M. Le Maire invite les conseillers à prendre connaissance des derniers documents de travail de la commission du PLUI. Il résume les grandes lignes du document en indiquant que le mot d'ordre est de rénover les bâtiments existants. Pour la délivrance des nouveaux permis de construire, une quinzaine sera attribuée annuellement à la faveur essentiellement des communes de Marcigny, Baugy et Melay

2. **Transport scolaire**

M. le Maire indique que seul une famille pour un enfant a fait une demande de transport scolaire. Compte tenu des couts liés à ce service, il n'est pas envisageable de maintenir le transport scolaire pour un enfant. Une réflexion devra être menée sur le devenir du bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'arrêt pour l'année 2022/2023 du transport scolaire.

(La délibération porte la référence D2022-30)

3. Parking Mairie

Compte tenu du déménagement de la mairie, il apparaît indispensable de procéder à l'identification des places de parking sur la place de l'école afin de permettre une optimisation des places de stationnements. M. Sabot a pris conseil auprès d'un technicien pour la mise en œuvre de la peinture de sol, il faut commander la peinture prochainement.

M. le Maire indique que la cours de la mairie va faire l'objet de travaux, des places dédiées aux visiteurs, aux handicapés et aux personnels seront alors identifiées.

4. Inauguration Mairie

M. le maire propose qu'une inauguration des nouveaux locaux soit programmée. Ce que le conseil valide. La date du 17 septembre à 10h30 est retenue. L'ensemble des habitants de la commune seront conviés par carton d'invitation.

5. Nom de l'open bar

M. le maire rappelle que le projet de l'open bar reste d'actualité, il fait appel aux propositions pour le nom de celui-ci. Après divers échanges le nom de Art Thé Café est retenu.

6. Devenir de la bibliothèque

M. le Maire revient sur le devenir de la bibliothèque et des bâtiments. Il rappelle que la vente de l'ensemble des bâtiments déposséderait la commune des derniers bâtiments communaux exploitables. Un échange est engagé sur la possibilité de ne vendre qu'un des deux bâtiments, ce qui permettrait de répondre à la problématique d'accès aux pompes de relevage de l'assainissement situés dans la cour. Afin de statuer sur le sujet il va être demandé une estimation des faisabilités et de la valeur des biens par des professionnels. Ces éléments chiffrés permettront de statuer plus précisément sur le sujet.

7. Révision des loyers et charges

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur la révision des loyers des trois logements communaux. Monsieur le maire propose une revalorisation des 3 loyers en aout 2022.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité une augmentation des loyers. Le dernier indice de référence des loyers (IRL) trimestriel, qui servira de base pour réviser les loyers des logements, a été publié en juillet 2022 et est de 135.84.

(La délibération porte la référence D2022-31)

Questions diverses

- Le prochain conseil municipal est fixé au 17 septembre 2022 à 19h30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

CM du 21 juillet 2022

Nathalie	BACHELET	
Daniel	CHERVIER	
Eric	CROISIER	
Catherine	GONNARD	
Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	
Bruno	SABOT	
Alain	VERNIOL	